

**CONDITIONS GENERALES  
D'INTERMEDIATION EN LIGNE  
Familles**

**Porte à Prof**

## Sommaire

<b>1. DÉFINITIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>2. CHAMP D'APPLICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>3. INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES</b> .....	<b>4</b>
<b>4. COMPTE FAMILLE</b> .....	<b>5</b>
4.1. CRÉATION DU COMPTE .....	5
4.2. DISPONIBILITÉ DU COMPTE ET DES SERVICES.....	6
4.3. UTILISATION DU COMPTE ET DES SERVICES.....	6
4.4. COÛT DES RÉSERVATIONS DES COURS DE SOUTIEN.....	6
4.5. RÉSERVATION DES COURS DE SOUTIEN.....	7
4.6. AVIS SUR LES PRESTATIONS DES PROFESSEURS .....	7
4.7. MODIFICATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION.....	8
4.8. SUSPENSION DE L'ACCÈS .....	8
<b>5. COURS DE SOUTIEN</b> .....	<b>8</b>
5.1. DEMANDE DES COURS DE SOUTIEN.....	8
5.2. RÉALISATION DES COURS DE SOUTIEN .....	8
<b>6. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ</b> .....	<b>8</b>
<b>7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	<b>9</b>
<b>8. CESSIBILITÉ ET SOUS-TRAITANCE</b> .....	<b>9</b>
<b>9. RÉCLAMATIONS</b> .....	<b>9</b>
<b>10. RÉTRACTATION</b> .....	<b>9</b>
<b>11. FORCE MAJEURE</b> .....	<b>9</b>
<b>12. RÉOLUTION</b> .....	<b>10</b>
<b>13. LITIGE ET DROIT APPLICABLE</b> .....	<b>10</b>
<b>14. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>10</b>

# 1. Définitions

**Porte à Prof** : désigne :

Thomas Rodrigues  
 Micro-entreprise  
 APPARTEMENT 04 67 AVENUE JULES JULIEN  
 (31400) TOULOUSE  
 SIREN 848 485 892  
 SIRET 848 485 892 00014

**Services** : ensemble des prestations fournies par Porte à Prof dans le cadre de son activité professionnelle et plus spécifiquement :

- La mise en relation en ligne entre des familles et des professeurs pour la prise de cours à domicile en lien avec du soutien scolaire ;
- La mise à disposition d'un annuaire dématérialisé des professeurs inscrits sur la plateforme ;
- La mise à disposition d'une messagerie dématérialisée et d'un agenda de prise de séances de soutien scolaire ;
- La mise à disposition d'une plateforme dématérialisée de paiement des prestations réalisées par les professeurs ;
- Le suivi de la progression des élèves sous la forme de synthèse rédigée après chaque séance de soutien, et la fourniture d'un bilan en fin de mois ;
- La prise en charge de la déclaration mensuelle du professeur auprès de l'URSSAF ;
- Prestation en action de formation dans les domaines de l'informatique (développement logiciel et web) et anglais professionnel.
- Prestation de sourcing pour recruter les apprenants des formations du même type, sur demande.

Ces prestations sont accessibles par le professeur via l'accès autorisé à la plateforme numérique qui permet aux familles utilisatrices de l'application de réserver des prestations du professeur.

**Catalogue et prospectus** : ensemble des documents papiers ou électroniques de Porte à Prof détaillant les services et les caractéristiques principales des conditions de vente.

**Professeur** : toute personne physique exerçant une activité d'enseignement et ayant recours aux services de Porte à Prof réalisant des cours de soutien scolaire auprès des familles.

**Site** : le site internet [www.porteaprof.com](http://www.porteaprof.com) ou tout autre site internet exploité par Porte à Prof et mis à disposition dans le cadre des services

**Application** : l'application mobile Porte à Prof mise à disposition dans le cadre des services

**Parties** : Porte à Prof et le professeur.

**Famille** : toute personne physique cliente de Porte à Prof sollicitant un soutien scolaire.

**Cours de soutien** : travail demandé par la famille sur le site ou l'application réservant un cours de soutien scolaire du professeur. Les termes « tâche », « intervention », « commande » et autres expressions semblables ou équivalentes utilisés par Porte à Prof dans tous ses documents ou communication renvoient au terme « cours de soutien ».

## 2. Champ d'application

Les présentes conditions générales régissent l'accès et l'utilisation au site ou à l'application et la création du compte de la famille lui permettant d'accéder aux services de Porte à Prof et lui permettant de réserver des missions auprès des professeurs qui proposent leurs services sur le site ou l'application.

L'acceptation des conditions générales est un préalable indispensable et obligatoire à l'accès et l'utilisation du site ou de l'application et à la création d'un compte.

Porte à Prof se réserve le droit d'apporter toute modification aux présentes conditions générales. La nouvelle version des conditions générales sera alors soumise à la famille qui devra les accepter pour continuer à accéder et utiliser le site ou l'application ainsi que pour accéder à son compte.

La famille qui dispose d'un compte sur le site ou l'application détient un accès libre et illimité aux services de Porte à Prof lui permettant de réserver des missions à des professeurs.

L'objet du service fourni Porte à Prof consiste :

- En la mise en relation par le site ou l'application des familles sollicitant des cours de soutien scolaire auprès des professeurs inscrits sur la plateforme numérique Porte à Prof ;
- Dans le suivi des cours de soutien ;
- L'accompagnement dans les démarches administratives.

Porte à Prof intervient en tant qu'intermédiaire dans la prise de rendez-vous pour la réalisation du cours de soutien ainsi que pour la gestion du paiement du professeur par la famille.

Porte à Prof facture des frais de service aux familles selon le nombre d'heures de soutien prises mensuellement.

Le professeur demeure seul responsable de la tenue du cours de soutien.

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes en magasin ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

Elles sont accessibles sur le site ou l'application et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Porte à Prof se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales de vente. Elles seront applicables dès leur mise en ligne.

Si une condition de vente venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance en France.

Toute demande d'inscription implique, de la part de la famille, l'acceptation des présentes conditions générales de vente qui lui sont opposables conformément à l'article 1119 du code civil.

Porte à Prof se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes conditions générales de vente, par l'établissement de conditions de ventes particulières lesquelles devront être acceptées d'un commun accord.

## 3. Informations précontractuelles

La famille reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Sont transmises à la famille, de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service ;
- le prix du bien ou du service ;

- tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service, quel que soit son prix ;
- les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles.

Porte à Prof communique à la famille dès l'entrée en relation les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et s. du Code civil.

Porte à Prof indique, en ce qui concerne le contenu numérique :

- toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance.

## 4. Compte famille

### 4.1. Création du compte

La création du compte par la famille est une étape obligatoire, gratuite et préalable à l'accès aux services de Porte à Prof et à leur utilisation.

La création du compte est validée lorsque la famille a accepté les conditions générales par le moyen proposé par Porte à prof.

La personne de la famille qui contracte doit être majeur en France et jouir de sa pleine capacité juridique pour créer un compte et devra renseigner l'ensemble des informations demandées par Porte à Prof lequel se réserve le droit de refuser la création d'un compte selon ses propres critères.

Pour créer son compte la famille renseigne les informations suivantes :

- Prénom ;
- Nom ;
- Numéro de mobile ;
- Email servant d'identifiant lui permettant d'accéder audit compte et pour toute communication avec Porte à Prof ;
- Adresse personnelle ;
- Adresse(s) des cours de soutien ;
- Pays.

Il sera également demandé à la famille de renseigner les informations suivantes et qui concerne l'élève pour lequel la famille sollicite l'intervention d'un professeur et de Porte à Prof :

- Prénom de l'élève ;
- Nom de l'élève ;
- Date de naissance ;
- Niveau scolaire actuel ;
- Niveau scolaire visé.

La famille renseignera également un mot de passe strictement confidentiel pour l'accès à son compte. La famille s'engage à le conserver secret et à assumer intégralement les conséquences de toute divulgation effectuée en violation des présentes conditions générales d'utilisation sauf faute démontrée d'un tiers. La famille s'engage à informer Porte à Prof et sans délai de toute compromission, perte ou anomalie du mot de passe.

Porte à Prof se réserve le droit et la faculté de vérifier les informations renseignées par la famille, Porte à Prof étant expressément autorisé par la famille à effectuer toute investigation utile.

#### **4.2. Disponibilité du compte et des services**

Hors les cas de force majeure visés aux présentes, Porte à Prof s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à assurer la disponibilité et l'accessibilité du compte et des services, et ce 24/24 heures et 7/7 jours.

Porte à Prof se réserve la faculté de suspendre l'accès au compte, ou à un ou plusieurs services lorsqu'elle estime qu'un évènement est susceptible d'en affecter le fonctionnement, l'intégrité ou la maintenance, et ce, pour la durée nécessaire à l'intervention envisagée.

La famille s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement du compte et des services de quelque manière que ce soit, notamment en transmettant tout élément susceptible de contenir un virus ou de nature à endommager ou affecter le compte ou les services et, plus largement, le système d'information de Porte à Prof et/ou de ses cocontractants.

#### **4.3. Utilisation du compte et des services**

La famille ayant accès à son compte pourra, dans les formulaires dédiés :

- Solliciter l'exécution d'une mission par un professeur ;
- Formuler des commentaires à l'issue des cours de soutien réalisées ;
- Modifier ses informations d'identification en cas de changement ;
- Transmettre des documents ou informations à Porte à Prof aux fins de bonne exécution des services.

La famille reconnaît que toute utilisation du compte et des services est effectuée sous sa responsabilité et que les actions effectuées par le biais de son compte lui seront imputées.

En cas de compromission avérée, de suspicion de compromission de l'un des éléments d'identification de l'utilisateur ou en cas de fraude avérée ou de suspicion de fraude, de tentative d'atteinte ou d'accès frauduleux à son compte ou aux services ou de manquement de la famille à l'une des obligations détaillées dans les conditions générales d'utilisation, Porte à Prof se réserve la faculté de suspendre discrétionnairement et sans délai l'accès de la famille à son compte et d'effectuer toute action qu'il jugerait utile à la défense de ses intérêts et/ou de ceux de la famille en question.

#### **4.4. Coût des réservations des cours de soutien**

Porte à Prof facture des frais de service à la famille proportionnellement au nombre d'heures de soutien prises et selon les conditions indiquées dans le catalogue de prix.

Ces frais sont facturés sur les sommes que la famille versera sur la plateforme de Porte à Prof pour que ce dernier transfère les fonds au professeur concerné.

Il est précisé que le service de Porte à Prof requiert l'ouverture d'un porte-monnaie électronique auprès de Mangopay dont les conditions générales Mangopay sont disponibles en annexe des présentes et sur demande de la famille. La famille pourra alimenter son porte-monnaie électronique pour réserver des cours de soutien et payer les professeurs.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, la famille donne également mandat à Porte à Prof pour créer le compte auprès de Mangopay et s'engage à fournir tout justificatif nécessaires à sa création.

#### 4.5. Réserveation des cours de soutien

Porte à Prof donne la possibilité à la famille titulaire d'un compte, de rechercher, de sélectionner et d'effectuer des réservations de cours de soutien auprès des professeurs.

La famille peut réserver un cours de soutien avec le Professeur via le site ou l'application une fois que l'ensemble des informations requises par Porte à Prof sont reçues et son inscription validée.

En effectuant des réservations de cours de soutien par l'intermédiaire du site ou de l'application, la famille reconnaît accepter les présentes conditions générales et reconnaît expressément être majeure et en capacité juridique en France.

La famille reconnaît et accepte d'utiliser son compte pour effectuer des réservations légitimes de mission pour son compte ou pour celui d'autres personnes pour lesquelles elle est légalement autorisée à agir.

Toute réservation fautive ou frauduleuse est interdite et la famille qui tente de réaliser une telle réservation peut voir son compte résilié par Porte à Prof.

Porte à Prof n'interfère pas en principe dans les réservations de mission mais se réserve le droit et la faculté de retirer ses services ou de les rendre indisponibles lorsqu'une réservation de mission n'est plus possible ou lorsque Porte à Prof détient des motifs raisonnables de croire qu'une demande de réservation de mission serait frauduleuse.

En cas de réservation de mission indiquée disponible mais devenu indisponible entre temps, la famille s'engage à contacter Porte à Prof pour qu'elle puisse prendre toute mesure utile pour faire annuler ou modifier les conditions d'intervention.

La famille est parfaitement informée que Porte à Prof est un service d'intermédiation en ligne avec des professeurs sans qu'il n'existe de relation d'associé ou de mandat.

La famille accepte d'intervenir en tant qu'employeur du professeur et désignée particulier employeur. Cette dernière s'étant engagée préalablement auprès de Porte à Prof à utiliser son système d'intermédiation de paiement au titre de la réception de la rémunération du Professeur réalisé sous la forme du système « Chèque Emploi Service Universel déclaratif ». Porte à Prof met à disposition de la famille des formulaires lui permettant d'établir par écrit des contrats de travail avec le professeur, la famille reconnaissant dès l'acceptation des présentes que Porte à Prof n'est aucunement responsable des conditions stipulées ou établies entre la famille et le professeur.

La famille versera la rémunération du professeur selon le système « Chèque Emploi Service Universel déclaratif » et exclusivement par l'intermédiaire de Porte à Prof selon les conditions de versement préalablement établis.

En outre, la famille reconnaît expressément que Porte à Prof n'est en aucun cas partie aux transactions que la famille est susceptible de réaliser avec le professeur, les parties reconnaissant que Porte à Prof ne rémunère pas le professeur et que la mise à disposition du service de paiement de Mangopay reste sous la responsabilité de cette dernière qui effectue un paiement pour compte de tiers.

En conséquence, Porte à Prof ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout litige ou différend né ou à naître impliquant une famille et le professeur mis en relation par le site ou l'application, y compris concernant la qualité, les conditions, la sécurité des cours de soutien.

#### 4.6. Avis sur les prestations des professeurs

La famille a la possibilité de fournir des avis sur les interventions réalisées et sur le professeur intervenant, ces avis pouvant être publiés et divulgués par Porte à Prof sur le site ou l'application.

La famille est également informée que le professeur sera informé de l'avis rendu et dispose d'un droit de réponse.

La famille reconnaît à Porte à Prof la faculté de modérer les avis et les réponses données ayant pour but de garantir la fiabilité et la conformité du contenu collecté au droit français. Porte à Prof se réservant le droit de publier ou non l'avis ou la réponse de la Famille.

#### **4.7. Modification de la demande d'inscription**

Porte à Prof se réserve la possibilité de refuser toute modification de la demande d'inscription.

#### **4.8. Suspension de l'accès**

Porte à Prof se réserve la possibilité de suspendre temporairement ou définitivement l'accès de la famille en cas de non-respect des présentes conditions générales.

## **5. Cours de soutien**

### **5.1. Demande des cours de soutien**

La famille a la possibilité de réserver un cours de soutien selon les disponibilités indiquées par le professeur sélectionné.

### **5.2. Réalisation des cours de soutien**

La demande de cours de soutien du professeur par la famille qui est reçue par Porte à Prof est immédiatement transférée au professeur qui a la possibilité d'accepter ou de refuser la réalisation du cours de soutien laquelle réponse est transférée immédiatement à la famille.

La famille reconnaît que le professeur n'est engagé à ne réaliser que les cours de soutien pour lesquelles ses services ont été commandées. La famille s'engage expressément à ne faire réaliser aucun cours de soutien qui n'est pas en lien avec ce qu'elle a renseigné ou qui n'a pas été commandé par la famille via le site ou l'application.

La famille s'engage expressément à délivrer tous les documents nécessaires permettant de suivre la réalisation des cours de soutien et à les transmettre au professeur et à Porte à Prof sur sa demande.

## **6. Garantie et responsabilité**

La responsabilité de Porte à Prof ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée uniquement dans le cadre de la mise en relation et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, la responsabilité de Porte à Prof ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Suite à un manquement ou à une carence des services réalisés dont la fourniture ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels ;
- Pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;
- En cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel Porte à Prof est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves de Porte à Prof.



## 7. Propriété intellectuelle

La famille reconnaît expressément que Porte à Prof est le seul titulaire des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux sur le site ou l'application ainsi que :

- des éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, etc. réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant et ;
- toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des services ou que Porte à Prof serait amené à développer ou à fournir dans le cadre des services.

## 8. Cessibilité et sous-traitance

Porte à Prof se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de Porte à Prof et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.

## 9. Réclamations

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai d'une année à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

## 10. Rétractation

Compte tenu de la nature de la prestation de Porte à Prof, le Professeur reconnaît qu'il souhaite une prise en charge immédiate de son inscription et renonce en conséquence expressément par l'acceptation des présentes conditions générales à son droit de rétractation selon les dispositions de l'article L. 221-25 du Code de la consommation.

## 11. Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois (3) mois, les contrats et accords en vigueur seront suspendus et les présentes conditions générales pourront être résiliées par l'une ou l'autre partie sans indemnité.

## 12. Résolution

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

A défaut de renégociation, chacune des parties pourra adresser une mise en demeure à son co-contractant faisant état de la situation d'imprévision et déclarant l'intention de résilier le contrat pour force majeure.

La résiliation ne pourra toutefois intervenir que dans l'hypothèse où aucun accord ne serait conclu, par tout moyen écrit, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la mise en demeure.

En cas de rupture pour force majeure les conditions de l'article 12 seront appliquées.

## 13. Litige et droit applicable

**La famille peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.**

Les présentes conditions générales et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## 14. Acceptation des conditions générales

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs et barèmes concernant les remises et ristournes, sont expressément agréés et acceptés par la famille, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.